

Délibération n° 1/2015
Compte administratif du syndicat mixte pour l'exercice 2014

Nombre de voix POUR : 74
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 9 MARS 2015

Etaient présents : 73 membres

M. Richard BALTZINGER (CCPB), M. Jean-Michel DASSONVILLE (CCPB), M. Christian REBERT (CCPRB), M. David HERRSCHER (CCPRB), M. André DENEUVILLE (CCPB), M. Thierry SAUTIVET (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alain KUNEGEL (CCPB), M. Pierre ENGASSER (CCPB), Mme Sandra SCHUBNEL (CCPB), M. Alexandre GUYOT (CCPB), M. Anthony VOISIN (CCPRB), Mme Monique HANS (CCVM), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (CCPB), M. Paul BASS (CCPB), M. Jacques-Thierry MARANTIER (CCPB), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Isabelle FOLIQUET (CCPB), Mme Caroline BRUN (CCPB), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Etienne SIMLER (CCPRB), Mme Liliane OLRV (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), M. Dominique SCHMITT (CCPB), M. Bernard KOCH (CCPB), M. Fabien FURDERER (CCPB), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Grégory OHLMANN (CCPRB), M. Philippe ROGALA (CAC), Mme Geneviève SUTTER (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), Mme Michèle WALDVOGEL (CAC), M. Pierre FUCHS (CAC), Mme Claudine LENNER (CAC), Mme Marie- Madeleine JONAS (CCPB), Mme Sophie EDEL (CCPB), Mme Virginie LIGIBELL (CCPB), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Bernard REINHEIMER (CCVM), Mme Denise BUHL (CCVM), M. René SPENLE (CCVM), M. DISCHINGER Pierre (CCVM), Mme Christelle LEHRY (CCPRB), M. Guy KURY (CCPB), Mme Joanne SIEBER (CCPB), M. Christophe HABLITZ (CAC), M. Jean BOXLER (CAC), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Denis BAUMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Angélique MATZ (CCVM), Mme Heidi DEYBACH-BATO (CCVM), M. Jean-Marc SCHULLER (CAC), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Delphine FUCHS (CCPB), M. Alain PARISOT (CCPB), Mme Fabienne THORR (CAC), M. Bernard ZEHLER (CAC), Mme Monique BOESCH (CCPB), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Joseph MEYER (CCPRB), M. Fernand AUER (CCPB), M. Julien BUEB (CCPB), M. Christophe KAUFFMANN (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Denis ARNDT (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (CCPB), M. Frédéric SCHWARTZ (CCPB).

Etaient excusés : 15 membres dont 2 procurations

M. Christophe ROUX (CCPB), M. Gérard HUG (CCPB), M. Sébastien HEYBERGER (CCPB), Mme Hélène GUILLAUME (CCVM), Mme Christiane RODRIGUEZ (CCPB), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), M. Philippe GANTZ (CCPB), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (CCPB), M. Christian ZIMMERMANN (CCPB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Catherine KELLER (CAC), M. Lucien MULLER (CAC), M. Gabriel BURGARD (CCVM).

Etaient absents : 32 membres

M. Jacques MULLER (CAC), Mme Pierre-Paul SCHNEIDER (CAC), M. Jean-Hugues PEYRE (CCPB), M. Evelyne STOECKLE (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Jean-Marc CORREGES (CCPB), M. Charles THOMAS (CCPB), M. Philippe MAS (CCPB), M. Alain FROEHLI (CCPB), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. François HEYMANN (CAC), M. Thierry SCHUBNEL (CCPB), M. Patrick CLUR (CCPB), M. Jean-Marie HAUMESSER (CCPRB), M. Frédéric HELLICH (CCVM), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Mathieu THOMANN (CAC), M. Michel DEYBACH (CCVM), M. Jérôme BAUER (CAC), M. Laurent WINKENMULLER (CAC), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CAC), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. HELMLINGER Marie-Joseph (CCPRB), Mme Brigitte SCHULTZ-MAURER (CCPB).

Ont donné procuration : Monique Martin à Pierre Dischinger, Lucien Muller à Mireille Kuentzmann

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH-BATO
Transmission à la Préfecture :

06 MARS 2015

Délibération n° 1/2015
Compte administratif du syndicat mixte pour l'exercice 2014

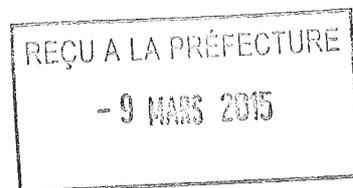
Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Pierre Dischinger

Le Compte Administratif 2014 présente les résultats de l'exécution budgétaire du Syndicat au titre de l'exercice 2014.

Les comptes sont présentés par article et regroupés en chapitre.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir accepter le projet de délibération suivant :

LE COMITE SYNDICAL,



Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte Administratif dressé par le Président accompagné du Compte de Gestion du Trésorier Principal Municipal de Colmar,

Considérant que Monsieur Yves HEMEDINGER, Président, a régulièrement administré pendant le cours de l'exercice 2014 les finances du Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar Rhin Vosges en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2014.

Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	119 918,23		168 390,16		288 308,39
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	52 548,00	59 610,83	62 604,88	32 993,70	115 152,88	92 604,53
TOTAUX	52 548,00	179 529,06	62 604,88	201 383,86	115 152,88	380 912,92
Résultats de clôture		126 981,06		138 778,98		265 760,04
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		126 981,06		138 778,98		265 760,04
RESULTATS DEFINITIFS		126 981,06		138 778,98		265 760,04

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents



APPROUVE

L'ensemble de la comptabilité administrative soumise à son examen,

CONSTATE

Que les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE

Les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et déclare toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes et les crédits annulés,

DONNE

Décharge au Président pour sa gestion de l'exercice 2014 conformément à l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE

Le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points conformes aux résultats du Compte Administratif.

Président
Yves HEMEDINGER

Annexes - Délibération n° 1/2015
Compte Administratif 2014

Rapporteur : Monsieur le Président

I – INFORMATIONS GENERALES

Informations statistiques

Population totale :	154 907
Dépenses réelles de fonctionnement / population :	0,40€
Produit des impositions directes / population :	Sans objet
Recettes réelles de fonctionnement / population :	0,21€
Dépenses d'équipement brut / population :	Sans objet
En cours de dette / population :	Sans objet
DGF / population :	81,1%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Sans objet
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :	Sans objet
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet

I – INFORMATIONS GENERALES	I
2 – EXECUTION DU BUDGET	2

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / Solde (1) (A)
TOTAL DU BUDGET	115 152,88	380 912,92	265 760,04
Fonctionnement (total)	62 604,88	32 993,70	-29 611,18
Investissement (total)	52 548,00	59 610,83	7 062,83
002 Résultat reporté N-1		168 390,16	168 390,16
001 Solde d'inv. N-1		119 918,23	119 918,23

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	62 604,88	201 383,86	138 778,98
Investissement	52 548,00	179 529,06	126 981,06

RESTES A REALISER – DEPENSES

ETAT NEANT

RESTES A REALISER – RECETTES

ETAT NEANT

II – PRESENTATION GENERALE

1. EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET A – SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (exercice + restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS	OPERATIONS REELLES Gestion des services		TITRES EMIS
		64 Charges de personnel	0,00 €
011 Charges à caractère général	11 777,34 €	70 Produits des services	0,00 €
012 Charges de personnel et ass.	50 827,54 €	73 Impôts et taxes	0,00 €
		74 Dotations et subv.	32 993,70 €
65 Autres ch. de gestion courante	0,00 €	75 Autres produits de gest. cour.	0,00 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	013 Atténuation de charges	0,00 €
Total dépenses de gest. des serv.	62 604,88 €	Total recettes de gest. des serv.	32 993,70 €
66 Charges financières	0,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnels	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €	7911 Indemnités de sinistre	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	I 62 604,88 €	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	II 32 993,70 €
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :		EXCEDENT (= II - I)	-29 611,18 €
		DEFICIT (= I - II)	

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

SANS OBJET

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE A1 = I	62 604,88 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE A2 = II	32 993,70 €
--	-------------	---	-------------

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses (ou déficit)	62 604,88 €	0 €	D 002	62 604,88 €
Recettes (ou excédent)	32 993,70 €	0 €	R 002 168 390,16€	201 383,86 €

II – PRESENTATION GENERALE
2-1. BALANCE GENERALE – DEPENSES

1 – MANDATS EMIS
(exercice + restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement – Total				A1 62 604,88€
11	Charges à caractère général	11 777,34		11 777,34
12	Charges de personnel et assim.	50 827,54		50 827,54
14	Atténuation de produits	0,00 €		0,00 €
22	Dépenses imprévues	0,00 €		0,00 €
65	Charges de gestion courante	0,00 €		0,00 €
66	Charges financières	0,00 €		0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €		0,00 €
68	<i>Dot. Aux amort. Et provisions</i>		0,00 €	0,00 €
23	<i>Virement à la section d'inv.</i>		0,00 €	0,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses d'investissement – Total		52 548,00 €		B1 52 548,00€

	Dépenses totales	Résultat reporté	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A1 62 604,88€	D 002	62 604,88 €
Investissement	B1 52 548,00€	D 001	52 548,00 €

II – PRESENTATION GENERALE
2-2. BALANCE GENERALE - RECETTES

2 – TITRES EMIS
(exercice + restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total				A2 32 993,70 €
64	Charges de personnel	0,00 €		0,00 €
70	Prod. des services, du domaine	0,00 €		0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €		0,00 €
74	Dotations et participations	32 993,70 €		32 993,70€
75	Autres prod. de gestion courante	0,00 €		0,00 €
13	Atténuation de charges	0,00 €		0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €
79	Transferts de charges		0,00 €	0,00 €
72	<i>Travaux en régie</i>		0,00 €	0,00 €
78	<i>Reprises sur provisions</i>		0,00 €	0,00 €

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes d'investissement - Total		59 610,83 €		B2 59 610,83 €

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	Total Section
Fonctionnement	A2 32 993,70 €	R 002 168 390,16€		201 383,86 €
Investissement	B2 59 610,83 €	R 001 119 918,23€	R 1068 0,00€	179 529,06 €

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Pour mémoire

L'Assemblée délibérante a voté le budget de l'exercice :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	Chapitres	Crédits ouverts (Prévisions)	CREDITS EMPLOYES			CREDITS A ANNULER
			Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	
TOTAL DEPENSES		201 476,26	62 604,88	0	0	-138 871,38
11	Charges à carac. général	63 300,00	11 777,34			-51 522,66
12	Ch. de personnel et frais assim.	64 750,00	50 827,54			-13 922,46
65	Autres ch. de gestion courante	0				
14	Atténuation de produits	0				
66	Charges financières	1 000,00				
67	Charges exceptionnelles	0				
22	Dépenses imprévues	11 935,32				
68	Dotations aux amortissements	0				
23	Virement à la section d'investissement	60 490,94				
RECETTES DE L'EXERCICE		33 086,10	32 993,70			
64	Charges de personnel	0,00	0,00			
70	Produits des services	0,00	0,00			
73	Impôts et taxes	0,00	0,00			
7471 8	Participation de l'Etat	0,00	0,00			
7474	Participation des communes	6 757,80	6 665,40			
7475 1	Participation GFP - Groupement de collectivités	26 328,30	26 328,30			
75	Autres prod. de gestion courante	0				
13	Atténuation de charges	0				
2						
76	Produits financiers	0				
77	Produits exceptionnels	0				
79	Transferts de charges	0				
72	Travaux en régie	0				
78	Reprises sur amort. et prov.	0				

	Mandats et titres émis (col. 1)	Résultat reporté N-1 (col. 2)	CUMUL SECTION =(col.1+2)	Restes à réaliser N (4)
Dépenses	62 604,88 €		62 604,88 €	
Recettes	32 993,70 €	168 390,16 €	201 383,86 €	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

A1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE

A1

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	CREDITS EMPLOYES (ou à			CREDITS A ANNULER
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 300,00	11 777,34			51 522,66
616	Contrat de prestations avec une entreprise	300,00	192,00			108,00
614	Charges locatives	3 000,00	846,53			2 153,47
60632	Fournitures petit équipement	1 000,00	0,00			1 000,00
6064	Fourniture administratives	1 500,00	192,66			1 307,34
6132	Loyer	4 000,00	2 278,66			1 721,34
6156	Maintenance	1 500,00	768,00			732,00
6182	Documentation générale et techn	200,00	0,00			200,00
6225	Indemnités au comptable	400,00	0,00			400,00
6226	Honoraires	20 000,00	0,00			20 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	429,60			4 570,40
6238	Divers (frais de reproduction)	8 000,00	0,00			8 000,00
6251	Frais de déplacement	1 500,00	52,14			1 447,86
6256	Frais de mission	2 000,00	0,00			2 000,00
6257	Réceptions	4 000,00	2 257,60			1 742,40
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00			5 000,00
6281	Divers cotisations	1 500,00	1 500,00			0,00
62878	Remboursement frais (copie, sta	4 000,00	3 260,15			739,85
6288	Autres services extérieurs	400,00	0,00			400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64 750,00	50 827,54			13 922,46
6336	Cotisation Centre de Gestion, CN	700,00	328,81			371,19
64111	Personnel rémunération principal	42 000,00	37 956,53			4 043,47
6451	Cotisations à l'URSSAF	9 000,00	4 396,00			4 604,00
6453	Cotisations aux caisses de retrait	13 000,00	8 146,20			4 853,80
6475	Médecine du travail	50,00	0,00			50,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00			0,00
6531	indemnités élus	0,00	0,00			0,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00	0,00			1 000,00
6615	Intérêts des comptes courants	0,00	0,00			0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00			0,00
6711	intérêts moratoires	0,00	0,00			0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	11 935,32	0,00			11 935,32
023	Virement à la section d'investissement	60 490,94				60 490,94
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		201 476,26	62 604,88			138 871,38

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
A2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A2

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	EMPLOYES		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser
64	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	0,00		
6479	Reboursement sur autres charges sociales	0,00	0,00		
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	0,00		
7078	Ventes autres marchandises	0,00	0,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 086,10	32 993,70		
74718	Participation Etat	0,00	0,00		
7472	Participation de la Région	0,00	0,00		
7473	Participation du Département	0,00	0,00		
74741	Participation des communes	6 757,80	6 665,40		
74751	Participation GFP - Groupement de collectivités	26 328,30	26 328,30		
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		33 086,10	32 993,70		

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A3 - SECTION DE L'INVESTISSEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	
20	Immobilisations incorporelles	200 000,00	52 548,00			147 452,00
202	Frais études, élaboration documents urbanisme	200 000,00	52 548,00			147 452,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00			0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00			0,00
20	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00			1 000,00
205	Concessions et droits similaires, I	0,00	0,00			0,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00			0,00
001	DEFICIT D INVESTISSEMENT REPORTE					
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		201 000,00	52 548,00 €	0,00 €	0,00 €	148 452,00 €

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A3 - SECTION DE L'INVESTISSEMENT - RECETTES	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	CREDITS OUVERTS Prévisions	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)		
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	13 813,80	52 833,80		
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	39 020,00		
1322	Régions	13 813,80	13 813,80		
1323	Départements	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 777,03	6 777,03		
1068	Excédents de fonct.capitalisés	0,00	0,00		
10222	F.C.T.V.A.	6 777,03	6 777,03		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00		
2033	Apurement compte 2033	0,00	0,00		
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	60 490,94			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		81 081,77	59 610,83		

ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

DETAIL DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Etat Néant

METHODES UTILISEES

Etat Néant

ETAT DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Etat Néant

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Etat Néant

ETAT DU PERSONNEL

Etat Néant

PRESENTATION AGREGEE ET PRESENTATION CONSOLIDEE

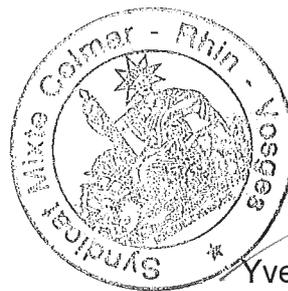
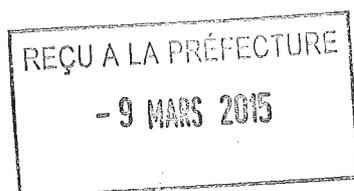
Etat Néant

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Etat Néant

ETAT DES RESTES A REALISER

Etat Néant



Le Président,

Yves HEMEDINGER

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 120

Nombre de membres présents : 73

Nombre de suffrages exprimés : 74

VOTES :

(Monsieur le Président s'est retiré
de la séance)

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 24 février 2015

Présenté par le Président,

A Colmar, le 3 mars 2015

Le Président,

Y. HEMEDINGER



Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session ordinaire.

A Colmar, le 3 mars 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 9 MARS 2015

Délibération n° 2/2015
Affectation du résultat de fonctionnement
de l'exercice 2014

Nombre de voix POUR : 75
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0



Etaient présents : 73 membres

M. Richard BALTZINGER (CCPB), M. Jean-Michel DASSONVILLE (CCPB), M. Christian REBERT (CCPRB), M. David HERRSCHER (CCPRB), M. André DENEUVILLE (CCPB), M. Thierry SAUTIVET (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alain KUNEGEL (CCPB), M. Pierre ENGASSER (CCPB), Mme Sandra SCHUBNEL (CCPB), M. Alexandre GUYOT (CCPB), M. Anthony VOISIN (CCPRB), Mme Monique HANS (CCVM), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (CCPB), M. Paul BASS (CCPB), M. Jacques-Thierry MARANTIER (CCPB), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Isabelle FOLIQUET (CCPB), Mme Caroline BRUN (CCPB), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Etienne SIMLER (CCPRB), Mme Liliane OLRV (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), M. Dominique SCHMITT (CCPB), M. Bernard KOCH (CCPB), M. Fabien FURDERER (CCPB), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Grégory OHLMANN (CCPRB), M. Philippe ROGALA (CAC), Mme Geneviève SUTTER (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), Mme Michèle WALDVOGEL (CAC), M. Pierre FUCHS (CAC), Mme Claudine LENNER (CAC), Mme Marie- Madeleine JONAS (CCPB), Mme Sophie EDEL (CCPB), Mme Virginie LIGIBELL (CCPB), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Bernard REINHEIMER (CCVM), Mme Denise BUHL (CCVM), M. René SPENLE (CCVM), M. DISCHINGER Pierre (CCVM), Mme Christelle LEHRY (CCPRB), M. Guy KURY (CCPB), Mme Joanne SIEBER (CCPB), M. Christophe HABLITZ (CAC), M. Jean BOXLER (CAC), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Denis BAUMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Angélique MATZ (CCVM), Mme Heidi DEYBACH-BATO (CCVM), M. Jean-Marc SCHULLER (CAC), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Delphine FUCHS (CCPB), M. Alain PARISOT (CCPB), Mme Fabienne THORR (CAC), M. Bernard ZEHLER (CAC), Mme Monique BOESCH (CCPB), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Joseph MEYER (CCPRB), M. Fernand AUER (CCPB), M. Julien BUEB (CCPB), M. Christophe KAUFFMANN (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Denis ARNDT (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (CCPB), M. Frédéric SCHWARTZ (CCPB).

Etaient excusés : 15 membres dont 2 procurations

M. Christophe ROUX (CCPB), M. Gérard HUG (CCPB), M. Sébastien HEYBERGER (CCPB), Mme Hélène GUILLAUME (CCVM), Mme Christiane RODRIGUEZ (CCPB), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), M. Philippe GANTZ (CCPB), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (CCPB), M. Christian ZIMMERMANN (CCPB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Catherine KELLER (CAC), M. Lucien MULLER (CAC), M. Gabriel BURGARD (CCVM).

Etaient absents : 32 membres

M. Jacques MULLER (CAC), Mme Pierre-Paul SCHNEIDER (CAC), M. Jean-Hugues PEYRE (CCPB), M. Evelyne STOECKLE (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Jean-Marc CORREGES (CCPB), M. Charles THOMAS (CCPB), M. Philippe MAS (CCPB), M. Alain FROEHLV (CCPB), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. François HEYMANN (CAC), M. Thierry SCHUBNEL (CCPB), M. Patrick CLUR (CCPB), M. Jean-Marie HAUMESSER (CCPRB), M. Frédéric HELLICH (CCVM), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Mathieu THOMANN (CAC), M. Michel DEYBACH (CCVM), M. Jérôme BAUER (CAC), M. Laurent WINKENMULLER (CAC), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CAC), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. HELMLINGER Marie-Joseph (CCPRB), Mme Brigitte SCHULTZ-MAURER (CCPB).

Ont donné procuration : Monique Martin à Pierre Dischinger, Lucien Muller à Mireille Kuentzmann

Délibération n° 2/2015
Affectation du résultat de fonctionnement
de l'exercice 2014

Rapporteur : Monsieur le Président

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2014, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

A cette fin, la proposition suivante est soumise à votre approbation :

POUR MEMOIRE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013	168 390,16 €
A) RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	-29 611,18 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Ligne 002 du compte administratif 2014	168 390,16 €
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	138 778,98 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 (besoin de financement)	0,00 €
R 001 (excédent de financement)	126 981,06 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	+ 126 981,06 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT = (D+E)	0,00 €
DECISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C ci-dessus) :	
1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	138 778,98 €

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 9 MARS 2015

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

CONSTATE

que le Compte Administratif du Budget Principal présente un excédent de fonctionnement de 138 778.98 € et un excédent d'investissement de 126 981.06 €

DECIDE

de reprendre 126 981.06 € à l'excédent d'investissement reporté (compte 001)
de reprendre 138 778.98 € à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)

Le Président



Yves HEMEDINGER

Délibération n° 3/2015
Contribution financière des communes et intercommunalités
membres au budget 2015

Nombre de voix POUR : 75
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 9 MARS 2015

Etaient présents : 73 membres

M. Richard BALTZINGER (CCPB), M. Jean-Michel DASSONVILLE (CCPB), M. Christian REBERT (CCPRB), M. David HERRSCHER (CCPRB), M. André DENEUVILLE (CCPB), M. Thierry SAUTIVET (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alain KUNEGEL (CCPB), M. Pierre ENGASSER (CCPB), Mme Sandra SCHUBNEL (CCPB), M. Alexandre GUYOT (CCPB), M. Anthony VOISIN (CCPRB), Mme Monique HANS (CCVM), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (CCPB), M. Paul BASS (CCPB), M. Jacques-Thierry MARANTIER (CCPB), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Isabelle FOLIQUET (CCPB), Mme Caroline BRUN (CCPB), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Etienne SIMLER (CCPRB), Mme Liliane OLRV (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), M. Dominique SCHMITT (CCPB), M. Bernard KOCH (CCPB), M. Fabien FURDERER (CCPB), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Grégory OHLMANN (CCPRB), M. Philippe ROGALA (CAC), Mme Geneviève SUTTER (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), Mme Michèle WALDVOGEL (CAC), M. Pierre FUCHS (CAC), Mme Claudine LENNER (CAC), Mme Marie- Madeleine JONAS (CCPB), Mme Sophie EDEL (CCPB), Mme Virginie LIGIBELL (CCPB), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Bernard REINHEIMER (CCVM), Mme Denise BUHL (CCVM), M. René SPENLE (CCVM), M. DISCHINGER Pierre (CCVM), Mme Christelle LEHRY (CCPRB), M. Guy KURY (CCPB), Mme Joanne SIEBER (CCPB), M. Christophe HABLITZ (CAC), M. Jean BOXLER (CAC), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Denis BAUMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Angélique MATZ (CCVM), Mme Heidi DEYBACH-BATO (CCVM), M. Jean-Marc SCHULLER (CAC), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Delphine FUCHS (CCPB), M. Alain PARISOT (CCPB), Mme Fabienne THORR (CAC), M. Bernard ZEHLER (CAC), Mme Monique BOESCH (CCPB), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Joseph MEYER (CCPRB), M. Fernand AUER (CCPB), M. Julien BUEB (CCPB), M. Christophe KAUFFMANN (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Denis ARNDT (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (CCPB), M. Frédéric SCHWARTZ (CCPB).

Etaient excusés : 15 membres dont 2 procurations

M. Christophe ROUX (CCPB), M. Gérard HUG (CCPB), M. Sébastien HEYBERGER (CCPB), Mme Hélène GUILLAUME (CCVM), Mme Christiane RODRIGUEZ (CCPB), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), M. Philippe GANTZ (CCPB), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (CCPB), M. Christian ZIMMERMANN (CCPB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Catherine KELLER (CAC), M. Lucien MULLER (CAC), M. Gabriel BURGARD (CCVM).

Etaient absents : 32 membres

M. Jacques MULLER (CAC), Mme Pierre-Paul SCHNEIDER (CAC), M. Jean-Hugues PEYRE (CCPB), M. Evelyne STOECKLE (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Jean-Marc CORREGES (CCPB), M. Charles THOMAS (CCPB), M. Philippe MAS (CCPB), M. Alain FROEHLI (CCPB), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. François HEYMANN (CAC), M. Thierry SCHUBNEL (CCPB), M. Patrick CLUR (CCPB), M. Jean-Marie HAUMESSER (CCPRB), M. Frédéric HELLICH (CCVM), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Mathieu THOMANN (CAC), M. Michel DEYBACH (CCVM), M. Jérôme BAUER (CAC), M. Laurent WINKENMULLER (CAC), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CAC), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. HELMLINGER Marie-Joseph (CCPRB), Mme Brigitte SCHULTZ-MAURER (CCPB).

Ont donné procuration : Monique Martin à Pierre Dischinger, Lucien Muller à Mireille Kuentzmann

Délibération n° 3/2015
Contribution financière des communes et intercommunalités
membres au budget 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Les statuts de notre syndicat prévoient que les dépenses et charges sont réparties entre les communes et intercommunalités membres selon un double critère :

- 50 % en fonction de la surface du ban communal
- 50 % en fonction de la population communale

Pour continuer à assurer sa mission, le syndicat doit demander une participation financière aux communes pour permettre de couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les frais liés aux modalités de suivi de la mise en œuvre et de la révision du SCoT Colmar-Rhin-Vosges.

Le décret n° 2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres de la population.

Il vous est proposé de conserver la même participation qu'au budget précédent :

- 0,15 € par habitant, la population totale des communes du syndicat étant de 154 203 habitants soit 23 130,45 €
- 0,15 € par hectare du ban communal, la superficie totale des communes du syndicat étant de 65 547 hectares soit 9 832,05 €

Je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

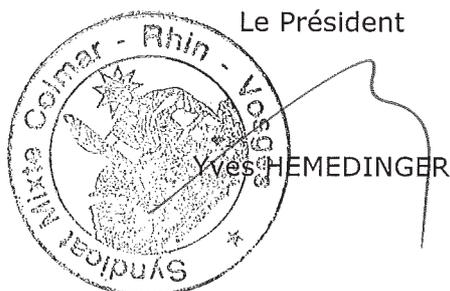
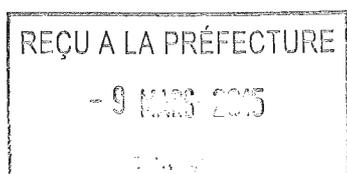
FIXE

La contribution financière au Budget 2015 de chaque commune et intercommunalité membre au montant défini ci-dessous :

- * 0,15 € par habitant
- * 0,15 € par hectare du ban communal

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération



Le Président

Yves HEMEDINGER

Délibération n° 4/2015
Budget primitif 2015

Nombre de voix POUR : 75
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0



Etaient présents : 73 membres

M. Richard BALTZINGER (CCPB), M. Jean-Michel DASSONVILLE (CCPB), M. Christian REBERT (CCPRB), M. David HERRSCHER (CCPRB), M. André DENEUVILLE (CCPB), M. Thierry SAUTIVET (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alain KUNEGEL (CCPB), M. Pierre ENGASSER (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alexandre GUYOT (CCPB), M. Anthony VOISIN (CCPRB), M. M. Sandra SCHUBNEL (CCPB), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (CCPB), M. Paul BASS (CCPB), M. Jacques-Thierry MARANTIER (CCPB), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), M. M. Isabelle FOLIQUE (CCPB), M. M. Caroline BRUN (CCPB), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Etienne SIMLER (CCPRB), M. M. Liliane OLRÉ (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), M. Dominique SCHMITT (CCPB), M. Bernard KOCH (CCPB), M. Fabien FURDERER (CCPB), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Grégory OHLMANN (CCPRB), M. Philippe ROGALA (CAC), M. M. Geneviève SUTTER (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), M. M. Michèle WALDVOGEL (CAC), M. Pierre FUCHS (CAC), M. M. Claudine LENNER (CAC), M. M. Marie- Madeleine JONAS (CCPB), M. M. Sophie EDEL (CCPB), M. M. Virginie LIGIBELL (CCPB), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Bernard REINHEIMER (CCVM), M. M. Denise BUHL (CCVM), M. René SPENLE (CCVM), M. DISCHINGER Pierre (CCVM), M. M. Christelle LEHRY (CCPRB), M. Guy KURY (CCPB), M. M. Joanne SIEBER (CCPB), M. Christophe HABLITZ (CAC), M. Jean BOXLER (CAC), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Denis BAUMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), M. M. Angélique MATZ (CCVM), M. M. Heidi DEYBACH-BATO (CCVM), M. Jean-Marc SCHULLER (CAC), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), M. M. Delphine FUCHS (CCPB), M. Alain PARISOT (CCPB), M. M. Fabienne THORR (CAC), M. Bernard ZEHLER (CAC), M. M. Monique BOESCH (CCPB), M. M. Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Joseph MEYER (CCPRB), M. Fernand AUER (CCPB), M. Julien BUEB (CCPB), M. Christophe KAUFFMANN (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Denis ARNDT (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (CCPB), M. Frédéric SCHWARTZ (CCPB).

Etaient excusés : 15 membres dont 2 procurations

M. Christophe ROUX (CCPB), M. Gérard HUG (CCPB), M. Sébastien HEYBERGER (CCPB), M. M. Hélène GUILLAUME (CCVM), M. M. Christiane RODRIGUEZ (CCPB), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), M. Philippe GANTZ (CCPB), M. M. Monique MARTIN (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (CCPB), M. Christian ZIMMERMANN (CCPB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. Michel KLINGER (CCVM), M. M. Catherine KELLER (CAC), M. Lucien MULLER (CAC), M. Gabriel BURGARD (CCVM).

Etaient absents : 32 membres

M. Jacques MULLER (CAC), M. M. Pierre-Paul SCHNEIDER (CAC), M. Jean-Hugues PEYRE (CCPB), M. Evelyne STOECKLE (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Jean-Marc CORREGES (CCPB), M. Charles THOMAS (CCPB), M. Philippe MAS (CCPB), M. Alain FROEHLI (CCPB), M. M. Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. François HEYMANN (CAC), M. Thierry SCHUBNEL (CCPB), M. Patrick CLUR (CCPB), M. Jean-Marie HAUMESSER (CCPRB), M. Frédéric HELLI (CCVM), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Mathieu THOMANN (CAC), M. Michel DEYBACH (CCVM), M. Jérôme BAUER (CAC), M. Laurent WINKENMULLER (CAC), M. M. Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CAC), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. HELMLINGER Marie-Joseph (CCPRB), M. M. Brigitte SCHULTZ-MAURER (CCPB).

Ont donné procuration : Monique Martin à Pierre Dischinger, Lucien Muller à Mireille Kuentzmann

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH-BATO
Transmission à la Préfecture :

06 MARS 2015

Délibération n° 4/2015
Budget primitif 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

I – INFORMATIONS GENERALES

Informations statistiques

Population totale :	154 203
Dépenses réelles de fonctionnement / population :	0,97 €
Produit des impositions directes / population :	Sans objet
Recettes réelles de fonctionnement / population :	0,21 €
Dépenses d'équipement brut / population :	1,10 €
En cours de dette / population :	Sans objet
DGF / population :	Sans objet
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	47 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :	Sans objet
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement :	Sans objet

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VO TE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	171 741.48 €	32 962.50 €
		+	+
RE PO RT S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		138 778.98 €
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		171 741.48 €	171 741.48 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VO TE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	171 000 €	44 018.94 €
		+	+
RE PO RT S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		126 981.06 €
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		171 000 €	171 000 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		342 741.48 €	342 741.48 €
---------------------	--	--------------	--------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cha p.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	63 300 €	0 €	76 200 €	76 200 €	76 200 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 750 €	0 €	71 050 €	71 050 €	71 050 €
014	Atténuations de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
656	Frais fonct. Groupes d'élus	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		128 050 €	0 €	147 250 €	147 250 €	147 250 €
66	Charges financières	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions	0 €		0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues	11 935,32 €		1421.82 €	1421.82 €	1421.82 €
Total dépenses réelles de fonctionn.		140 985,32€	0 €	149671.82€	149671.82€	149671.82€
+						
023	Virement à la section d'inves.	60 490,94 €		22069.66 €	22069.66 €	22069.66 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €		0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonctionnement	0 €		0 €	0 €	0 €
Total dépenses d'ordre de fonctionn.		60 490,94 €		22069.66 €	22069.66 €	22069.66 €
TOTAL		201 476,26€		171741.48€	171741.48€	171741.48€

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0 €
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	171741.48€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Cha p.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	33 086,10 €	0 €	32962.50 €	32962.50 €	32962.50 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de gestion courante		33 086,10 €	0 €	32962.50 €	32962.50 €	32962.50 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions	0 €		0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionn.		33 086,10 €	0 €	32962.50 €	32962.50 €	32962.50 €
+						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €		0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonctionnement	0 €		0 €	0 €	0 €
Total recettes d'ordre de fonctionn.		0 €		0 €	0 €	0 €
TOTAL		33 086,10 €	0 €	32962.50 €	32962.50 €	32962.50 €

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	138778.98 €
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	171741.48€

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
010	Stocks	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	200 000 €	0 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €
204	Subv. d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
205	Concessions et droits similaires, logiciels	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Total des opé. d'équipement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		200 000 €	0 €	170 000 €	170 000 €	170 000 €
10	Dotations, fds divers et réserve	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27	Autres immob. financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Total des dépenses financières		1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
45...1	Total opé. pour cpte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investiss.		201 000 €	0 €	171 000 €	171 000 €	171 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		201 000 €	0 €	171 000 €	171 000 €	171 000 €

+	0 €
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 000 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget cumulé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR+vote)
10222	F.C.T.V.A.	6 777,03€	0 €	8135.48€	8135.48€	8135.48€
13	Subventions d'investissement	13 813,80€	0 €	13 813,80€	13 813,80€	13 813,80€
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
204	Subv. d'équipement versées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		20 590,83€	0 €	21949.28€	21949.28€	21949.28€
10	Dotations, fds divers et réserve	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0€	0 €	0 €	0 €	0 €
138	Autres subventions d'investiss. non transférées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27	Autres immob. financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
024	Produits cessions immobilisat.	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes financières		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
45...2	Total opé. pour cpte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investiss.		20 590,83€	0 €	21949.28€	21949.28€	21949.28€
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	60490,94 €		22069.66 €	22069.66 €	22069.66 €
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	0 €		0 €	0 €	0 €
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0 €		0 €	0 €	0 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		60490,94 €		22069.66 €	22069.66 €	22069.66 €
TOTAL		81 081,77€	0 €	44018.94€	44018.94€	44018.94€

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	126 981.06 €
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 000 €

**Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	76200 €		76200 €
012	Charges de personnel et assim.	71050 €		71050 €
014	Atténuation de produits	0 €		0 €
60	<i>Achats et variations de stocks</i>		0 €	0 €
65	Charges de gestion courante	0 €		0 €
66	Charges financières	1 000 €		1 000 €
67	Charges exceptionnelles	0 €		0 €
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		0 €	0 €
022	Dépenses imprévues	1421.82 €		1421.82 €
023	<i>Virement à la section d'inv.</i>		22069.66 €	22069.66 €
Dépenses de fonctionnement - Total		149 671.82 €	22069.66 €	171 741.48 €

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0 €
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	171 741.48 €
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		0 €	0 €
16	Rembours. d'emprunts (sauf 1688)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €		0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €		0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	170 000 €	0 €	170 000 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
205	Concessions et droits similaires, logiciels	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		0 €	0 €
29	<i>Provis. pour dépréciation des immob</i>		0 €	0 €
39	<i>Provis. pour dépréciation des stocks</i>		0 €	0 €
41	Opérations patrimoniales	0 €		0 €
45	Total des opérations pour cpte de tiers	0 €	0 €	0 €
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>		0 €	0 €
49	<i>Provis. pour dépréciation des cptes de tiers</i>		0 €	0 €
59	<i>Prov. pour dépréciation des cptes financiers</i>		0 €	0 €
3..	Stocks	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues	1 000 €		1 000 €
Dépenses d'investissement - Total		171 000 €	0 €	171 000 €

+

D 001 RESULTAT D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0 €
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 000 €
---	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES – (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	0 €		0 €
60	Achats et variation des stocks		0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine ...	0 €		0 €
71	Production stockée (ou déstockage)		0 €	0 €
72	Travaux en régie		0 €	0 €
73	Impôts et taxes	0 €		0 €
74	Dotations et participations	32 962.50 €		32 962.50 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €		0 €
76	Produits financiers	0 €		0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur amort. et provisions	0 €	0 €	0 €
79	Transferts de charges		0 €	0 €
	Recettes de fonctionnement - Total	32 962.50 €	0 €	32 962.50 €

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	138 778.98 €
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	171 741.48 €
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10222	F.C.T.V.A.	8135.48 €	0 €	8135.48 €
1068	Excédents de fonctio. capitalisés	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	13 813,80 €	0 €	13 813,80 €
15	Provisions pour risques et charges		0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation	0 €		0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
28	Amortissements des immobilisations		0 €	0 €
29	Provis. pour dépréciation des immob		0 €	0 €
39	Provis. pour dépréciation des stocks		0 €	0 €
41	Opérations patrimoniales	0 €		0 €
45...	Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0 €	0 €
49	Provis. pour dépréciation des cptes de tiers		0 €	0 €
59	Prov. pour dépréciation des cptes financiers		0 €	0 €
3..	Stocks	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement		22069.66 €	22069.66 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
	Recettes d'investissement - Total	21949.28 €	22069.66 €	44018.94 €

+

R 001 RESULTAT D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	126 981.06 €
---	---------------------

+

AFFECTATION AU COMPE 1068	0 €
----------------------------------	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 000 €
---	------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec ou sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (1) ;
 - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (1).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : sans objet.

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

- III – Les provisions sont (1) :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf colonne « Pour mémoire) s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ou cumulé – de l'exercice précédent (1).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

- V – Le présent budget a été voté (1) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

(1) Rayer la mention inutile

III - VOTE DU BUDGET	III
A1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE	A1

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 300,00	76 200,00	76 200,00
616	Contrat de prestations avec une entreprise	300,00	300,00	300,00
614	Charges locatives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6022	Fournitures consommables	0,00	0,00	0,00
60628	Fournitures consommables	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fourniture administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6132	Loyer	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable	400,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers (frais de reproduction)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6251	Frais de déplacement	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Divers cotisations	1 500,00	2 000,00	2 000,00
62878	Remboursement frais (copie, stationn.)	4 000,00	6 000,00	6 000,00
6288	Autres services extérieurs	400,00	400,00	400,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64 750,00	71 050,00	71 050,00
6336	Cotisation Centre de Gestion, CNFPT	700,00	1 000,00	1 000,00
64111	Personnel rémunération principale	42 000,00	45 000,00	45 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	9 000,00	10 000,00	10 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	13 000,00	15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail	50,00	50,00	50,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		128 050,00	147 250,00	147 250,00
66	CHARGES FINANCIERES (b)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6615	Intérêts des comptes courants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires	0,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	11 935,32	1 421,82	1 421,82
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+e		140 985,32	149 671,82	149 671,82
023	Virement à la section d'investissement	60 490,94	22 069,66	22 069,66
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		60 490,94	22 069,66	22 069,66
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct.			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		60 490,94	22 069,66	22 069,66
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		201 476,26	171 741,48	171 741,48
				+
RESTES A REALISER N-1				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				171 741,48

III - VOTE DU BUDGET	III
A2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES DE L'EXERCICE	A2

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	0,00	0,00	0,00
7078	Ventes autres marchandises	0,00	0,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 086,10	32 962,50	32 962,50
7471	Participation de l'Etat	0,00	0,00	0,00
7472	Participation de la Région	0,00	0,00	0,00
7473	Participation du Département	0,00	0,00	0,00
74741	Participation des communes	6 757,80	6 654,75	6 654,75
74751	Participation GFP - Groupement de collectivités	26 328,30	26 307,75	26 307,75
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		33 086,10	32 962,50	32 962,50
TOTAL DES RECETTES REELLES = a		33 086,10	32 962,50	32 962,50
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		33 086,10	32 962,50	32 962,50

RESTES A REALISER N-1	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE	138 778,98
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	171 741,48

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES DE L'EXERCICE	B1

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	200 000,00	170 000,00	170 000,00
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	200 000,00	170 000,00	170 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, logiciels	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2173	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		200 000,00	170 000,00	170 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		1 000,00	1 000,00	1 000,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
45...	Opér. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		201 000,00	171 000,00	171 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		201 000,00	171 000,00	171 000,00

RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES DE L'EXERCICE	B2

Art.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Propositions nouvelles du Président	Vote du Comité Syndical
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	6 777,03	8 135,48	8 135,48
13	Subventions d'investissement	13 813,80	13 813,80	13 813,80
1321	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Régions	13 813,80	13 813,80	13 813,80
1323	Départements	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		20 590,83	21 949,28	21 949,28
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investis. transférées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00
26	Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		0,00	0,00	0,00
45...	Opér. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		20 590,83	21 949,28	21 949,28
021	Virement de la section de fonctionnement	60 490,94	22 069,66	22 069,66
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		60 490,94	22 069,66	22 069,66
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		60 490,94	22 069,66	22 069,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		81 081,77	44 018,94	44 018,94

	+
RESTES A REALISER N-1	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	126 981,06
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	171 000,00

IV - ANNEXES - REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE N - 1

COMPTE ADMINISTRATIF N - 1		REPRISE ANTICIPEE	
Voté le :		(si le compte administratif n'a pas été voté)	
Résultat de fonctionnement N - 1		Résultat de fonctionnement N - 1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-29 611,18	A - Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1, précédés du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 168 390,16	B - Résultats antérieurs reportés (par délibération du 04/03/2004 sur l'affectation du résultat 2003) précédés du signe + (excédent) ou - (déficit)
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	138 778,98	C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)
Investissement		Investissement	
D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 126 981,06	D - Solde d'exécution N-1 estimé précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
D 001 (besoin de financement)		D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement)	+ 126 981,06	R 001 (excédent de financement)
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N - 1		E - Solde des restes à réaliser d'investissement N - 1	
Besoin de financement	Besoin de financement
Excédent de financement	Excédent de financement
Besoin de financement = F	=D+E	Besoin de financement = F	0,00
REPRISE = C	= G + H	REPRISE ANTICIPEE = C	0,00
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)		1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	0,00
2) H Report en fonctionnement R 002	138 778,98	2) H Report en fonctionnement R 002	0,00
DEFICIT REPORTE D 002	0,00	DEFICIT REPORTE D 002	0,00

ANNEXES AU BUDGET PRIMITIF 2015

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 9 MARS 2015

DETAIL DES OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Etat Néant

METHODES UTILISEES

Etat Néant

ETAT DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Etat Néant

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

Etat Néant

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Etat Néant

ETAT DU PERSONNEL

Etat Néant

PRESENTATION AGREGEE ET PRESENTATION CONSOLIDEE

Etat Néant

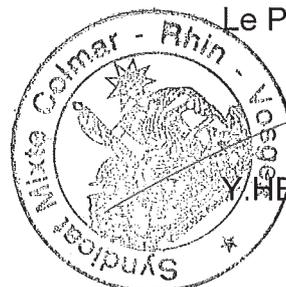
ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Etat Néant

ETAT DES RESTES A REALISER

Etat Néant

Le Président,



Y. HEMEDINGER

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 120
Nombre de membres présents : 73
Nombre de suffrages exprimés : 75
VOTES : Pour 75
 Contre 0
 Abstention 0

Date de convocation : 24 février 2015
Présenté par le Président, Monsieur Yves HEMEDINGER
A Colmar, le 3 mars 2015

Le Président,

Yves HEMEDINGER



Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session ordinaire.
A Colmar, le 3 mars 2015

Certifié exécutoire par le Président.

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 9 MARS 2015

Délibération n°5/2015
Règlement Intérieur

Nombre de voix POUR : 75
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 9 MARS 2015

Etaient présents : 73 membres

M. Richard BALTZINGER (CCPB), M. Jean-Michel DASSONVILLE (CCPB), M. Christian REBERT (CCPRB), M. David HERRSCHER (CCPRB), M. André DENEUVILLE (CCPB), M. Thierry SAUTIVET (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alain KUNEGEL (CCPB), M. Pierre ENGASSER (CCPB), Mme Sandra SCHUBNEL (CCPB), M. Alexandre GUYOT (CCPB), M. Anthony VOISIN (CCPRB), Mme Monique HANS (CCVM), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (CCPB), M. Paul BASS (CCPB), M. Jacques-Thierry MARANTIER (CCPB), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Isabelle FOLIQUET (CCPB), Mme Caroline BRUN (CCPB), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Etienne SIMLER (CCPRB), Mme Liliane OLRV (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), M. Dominique SCHMITT (CCPB), M. Bernard KOCH (CCPB), M. Fabien FURDERER (CCPB), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Grégory OHLMANN (CCPRB), M. Philippe ROGALA (CAC), Mme Geneviève SUTTER (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), Mme Michèle WALDVOGEL (CAC), M. Pierre FUCHS (CAC), Mme Claudine LENNER (CAC), Mme Marie- Madeleine JONAS (CCPB), Mme Sophie EDEL (CCPB), Mme Virginie LIGIBELL (CCPB), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Bernard REINHEIMER (CCVM), Mme Denise BUHL (CCVM), M. René SPENLE (CCVM), M. DISCHINGER Pierre (CCVM), Mme Christelle LEHRY (CCPRB), M. Guy KURY (CCPB), Mme Joanne SIEBER (CCPB), M. Christophe HABLITZ (CAC), M. Jean BOXLER (CAC), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Denis BAUMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Angélique MATZ (CCVM), Mme Heidi DEYBACH-BATO (CCVM), M. Jean-Marc SCHULLER (CAC), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Delphine FUCHS (CCPB), M. Alain PARISOT (CCPB), Mme Fabienne THORR (CAC), M. Bernard ZEHLER (CAC), Mme Monique BOESCH (CCPB), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Joseph MEYER (CCPRB), M. Fernand AUER (CCPB), M. Julien BUEB (CCPB), M. Christophe KAUFFMANN (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Denis ARNDT (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (CCPB), M. Frédéric SCHWARTZ (CCPB).

Etaient excusés : 15 membres dont 2 procurations

M. Christophe ROUX (CCPB), M. Gérard HUG (CCPB), M. Sébastien HEYBERGER (CCPB), Mme Hélène GUILLAUME (CCVM), Mme Christiane RODRIGUEZ (CCPB), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), M. Philippe GANTZ (CCPB), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (CCPB), M. Christian ZIMMERMANN (CCPB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Catherine KELLER (CAC), M. Lucien MULLER (CAC), M. Gabriel BURGARD (CCVM).

Etaient absents : 32 membres

M. Jacques MULLER (CAC), Mme Pierre-Paul SCHNEIDER (CAC), M. Jean-Hugues PEYRE (CCPB), M. Evelyne STOECKLE (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Jean-Marc CORREGES (CCPB), M. Charles THOMAS (CCPB), M. Philippe MAS (CCPB), M. Alain FROEHLI (CCPB), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. François HEYMANN (CAC), M. Thierry SCHUBNEL (CCPB), M. Patrick CLUR (CCPB), M. Jean-Marie HAUMESSER (CCPRB), M. Frédéric HELLICH (CCVM), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Mathieu THOMANN (CAC), M. Michel DEYBACH (CCVM), M. Jérôme BAUER (CAC), M. Laurent WINKENMULLER (CAC), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CAC), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. HELMLINGER Marie-Joseph (CCPRB), Mme Brigitte SCHULTZ-MAURER (CCPB).

Ont donné procuration : Monique Martin à Pierre Dischinger, Lucien Muller à Mireille Kuentzmann

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH-BATO
Transmission à la Préfecture :

06 MARS 2015

Délibération n°5/2015
Règlement Intérieur

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 9 MARS 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Le code général des collectivités territoriales d'une part et les statuts du syndicat mixte d'autre part fixent les aspects essentiels du fonctionnement du comité syndical.

L'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales –applicable aux syndicats mixtes– prévoit que le comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Diverses dispositions du code général des collectivités territoriales imposent au règlement intérieur de fixer :

- les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art. L. 2312-1),
- les conditions de consultation par les délégués syndicaux des projets de contrats ou de marchés (art. L. 2121.12),
- les règles de présentation et d'examen, ainsi que la fréquence des questions orales (art. L. 2121-19),
- les modalités du droit d'expression des délégués n'appartenant pas à la majorité syndicale dans les bulletins d'information générale diffusés par le syndicat mixte (art. L. 2121-27-1).

Il est par conséquent proposé au comité syndical d'adopter la proposition de règlement intérieur annexée au présent rapport, afin d'apporter un certain nombre de précisions par rapport aux dispositions du code général des collectivités territoriales qu'il est imposé au règlement intérieur de déterminer et notamment de préciser la nécessité d'atteindre le quorum lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération.

Il faut toutefois relever que, s'agissant d'un syndicat mixte dont les délégués sont désignés par les organes délibérants des collectivités membres, la notion de « délégués n'appartenant pas à la majorité syndicale » ne semble pas correspondre à une réalité : l'obligation de préciser les modalités d'expression de ces délégués est dès lors sans objet.

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

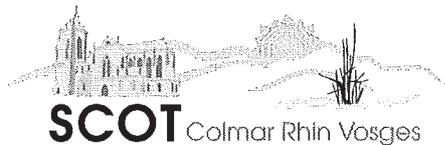
ADOPTE

le règlement intérieur annexé à la présente délibération et complétant les dispositions générales applicables à son fonctionnement ;

CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant des formalités correspondantes.

 Le Président
Yves HEMEDINGER



REGLEMENT INTERIEUR

En complément aux dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au fonctionnement des organes délibérants des syndicats mixtes et qui s'appliquent par principe, le comité syndical du syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges établit les règles intérieures suivantes :

Article 1 : RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Participants aux réunions

Les séances du Comité Syndical sont publiques. Durant toute la séance, le public présent doit garder le silence.

Des personnes préalablement autorisées par le président à participer au comité syndical - il peut notamment s'agir du personnel syndical, des représentants des collectivités publiques, des bureaux d'études et prestataires de services intervenant pour le compte du syndicat - peuvent être invitées à présenter des informations ou à rendre compte de réunions auxquelles elles ont participé ou d'études qu'elles ont conduites, sans que ces informations ou comptes-rendus puissent être regardées comme une intervention dans les débats auxquels les seuls délégués syndicaux ont qualité pour prendre part.

Délégués empêchés - pouvoirs

Le délégué empêché d'assister à tout ou partie d'une séance du comité syndical doit, dans la mesure du possible, en informer le président ou la directrice. Le pouvoir écrit donné par un délégué empêché à un autre délégué pour voter en son nom doit être communiqué au président avant le début du vote.

Présence des délégués

La présence des délégués fait l'objet d'un constat à l'ouverture de la séance ; le président informe le comité syndical des empêchements dont il a eu connaissance et des pouvoirs de vote qui lui ont été adressés.

Le délégué qui rejoint une séance en cours ou qui doit la quitter, à titre temporaire ou définitif, en informe le secrétaire de séance ou son auxiliaire, à qui il remet, le cas échéant, un pouvoir de vote pour un autre délégué.

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. De plus, le quorum doit également être atteint lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération.

Accès aux dossiers

Les dossiers relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à la disposition des délégués durant les cinq jours francs précédant la séance, au siège du syndicat mixte et durant les heures ouvrables.

De plus, ces dossiers sont tenus en séance à la disposition des délégués sur les lieux de la réunion.

Article 2 : DÉBATS DU COMITÉ SYNDICAL

Respect de l'ordre du jour

Les points inscrits à l'ordre du jour sont, sauf décision contraire du comité syndical, débattus dans l'ordre indiqué dans la convocation. Le comité syndical peut décider d'ajourner le débat relatif à un point inscrit à l'ordre du jour. Tout délégué qui souhaite s'exprimer concernant le point en cours de discussion doit demander la parole au président qui la donne dans l'ordre où elle a été demandée ; si plusieurs délégués demandent simultanément la parole, le président détermine l'ordre des interventions.

Débat ordinaires

La parole est accordée par le Président aux membres du Comité Syndical qui le demandent.

Les membres du Comité prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président.

À la clôture du débat, le président formule, s'il y a lieu, les propositions sur lesquelles le comité syndical est invité à se prononcer ; les éventuels amendements sont mis aux voix avant la proposition de délibération.

Si un orateur s'écarte de la question, trouble l'ordre par ses interruptions répétées ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président.

Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientations budgétaires a lieu de préférence dans le courant du dernier trimestre qui précède l'année objet du budget, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet.

Un rapport précisant les évolutions envisagées des grands postes des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement est adressé aux délégués, au moins cinq jours francs avant la séance au cours de laquelle il est débattu des orientations budgétaires.

Article 3 : QUESTIONS ORALES ET ECRITES

Les questions écrites sont adressées au président deux jours francs avant la séance du Comité Syndical.

En séance, le président répond à la question dont le délégué donne lecture au comité syndical ; le président peut, s'il l'estime nécessaire, ouvrir un débat avec l'ensemble des délégués sur la question exposée ; ce débat ne peut toutefois pas donner lieu à délibération du comité lors de la séance en cours.

Si la question écrite doit, après débat éventuel, déboucher sur une délibération du comité syndical, le point sera traité dans les conditions de droit commun à l'ordre du jour de la séance suivante.

Les questions orales posées en séance peuvent faire l'objet d'une réponse différée si elles nécessitent de procéder à des recherches.

Article 4 : PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS

Le procès-verbal des séances rend compte des discussions et des délibérations.

Le procès-verbal de la dernière réunion est envoyé avec l'invitation de la réunion suivante.

Les observations ou demandes de rectification du compte rendu des discussions doivent être exprimées au début de la séance du comité qui suit la date à laquelle le procès verbal a été communiqué aux délégués. Les éventuelles demandes de correction ne doivent cependant pas modifier le sens des paroles qui avaient été prononcées en séance ; elles ne permettent pas de reprendre le débat qui avait eu lieu. Le comité syndical décide qu'il y a ou non lieu de procéder à une rectification dont il arrête le texte.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Article 5 : BUREAU SYNDICAL

Le bureau est composé du président et de quatre vice-présidents, d'un secrétaire et de dix assesseurs.

Chaque canton est représenté au sein du bureau selon la composition suivante :

- cantons de Colmar 1 et Colmar 2 : 6 représentants
- canton de Ensisheim : 4 représentants
- canton de Wintzenheim : 6 représentants

Lors des réunions du bureau, si l'un des membres est empêché, il a la possibilité de mandater un délégué syndical de la même commune pour participer aux discussions du bureau.

Article 6 : COMMISSIONS

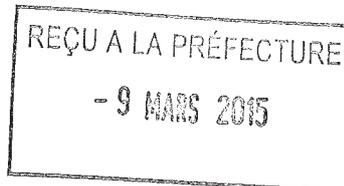
Dans le cadre de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en oeuvre du schéma de cohérence territoriale, le comité syndical constitue des commissions de travail qui peuvent être thématiques ou territoriales.

Les commissions regroupent tous les délégués qui souhaitent participer aux travaux correspondants, soit autour de thématiques spécifiques, soit dans des secteurs géographiques cohérents et peuvent accueillir des experts sur les thèmes traités.

Chacune de ces commissions est présidée par l'un des membres du bureau qui en anime les travaux et qui fixe les dates, horaires et lieux des réunions.

Délibération n°6/2015
Territoire Contrat de Vie de Colmar, Fecht et Ried
2014-2019, 1^{ère} révision

Nombre de voix POUR : 75
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0



Etaient présents : 73 membres

M. Richard BALTZINGER (CCPB), M. Jean-Michel DASSONVILLE (CCPB), M. Christian REBERT (CCPRB), M. David HERRSCHER (CCPRB), M. André DENEUVILLE (CCPB), M. Thierry SAUTIVET (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alain KUNEGEL (CCPB), M. Pierre ENGASSER (CCPB), Mme Sandra SCHUBNEL (CCPB), M. Alexandre GUYOT (CCPB), M. Anthony VOISIN (CCPRB), Mme Monique HANS (CCVM), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (CCPB), M. Paul BASS (CCPB), M. Jacques-Thierry MARANTIER (CCPB), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Isabelle FOLQUET (CCPB), Mme Caroline BRUN (CCPB), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Etienne SIMLER (CCPRB), Mme Liliane OLRV (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), M. Dominique SCHMITT (CCPB), M. Bernard KOCH (CCPB), M. Fabien FURDERER (CCPB), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Grégory OHLMANN (CCPRB), M. Philippe ROGALA (CAC), Mme Geneviève SUTTER (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), Mme Michèle WALDVOGEL (CAC), M. Pierre FUCHS (CAC), Mme Claudine LENNER (CAC), Mme Marie- Madeleine JONAS (CCPB), Mme Sophie EDEL (CCPB), Mme Virginie LIGIBELL (CCPB), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Bernard REINHEIMER (CCVM), Mme Denise BUHL (CCVM), M. René SPENLE (CCVM), M. DISCHINGER Pierre (CCVM), Mme Christelle LEHRY (CCPRB), M. Guy KURY (CCPB), Mme Joanne SIEBER (CCPB), M. Christophe HABLITZ (CAC), M. Jean BOXLER (CAC), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Denis BAUMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Angélique MATZ (CCVM), Mme Heidi DEYBACH-BATO (CCVM), M. Jean-Marc SCHULLER (CAC), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Delphine FUCHS (CCPB), M. Alain PARISOT (CCPB), Mme Fabienne THORR (CAC), M. Bernard ZEHLER (CAC), Mme Monique BOESCH (CCPB), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Joseph MEYER (CCPRB), M. Fernand AUER (CCPB), M. Julien BUEB (CCPB), M. Christophe KAUFFMANN (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Denis ARNDT (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (CCPB), M. Frédéric SCHWARTZ (CCPB).

Etaient excusés : 15 membres dont 2 procurations

M. Christophe ROUX (CCPB), M. Gérard HUG (CCPB), M. Sébastien HEYBERGER (CCPB), Mme Hélène GUILLAUME (CCVM), Mme Christiane RODRIGUEZ (CCPB), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), M. Philippe GANTZ (CCPB), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (CCPB), M. Christian ZIMMERMANN (CCPB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Catherine KELLER (CAC), M. Lucien MULLER (CAC), M. Gabriel BURGARD (CCVM).

Etaient absents : 32 membres

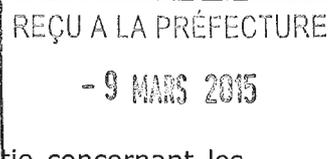
M. Jacques MULLER (CAC), Mme Pierre-Paul SCHNEIDER (CAC), M. Jean-Hugues PEYRE (CCPB), M. Evelyne STOECKLE (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Jean-Marc CORREGES (CCPB), M. Charles THOMAS (CCPB), M. Philippe MAS (CCPB), M. Alain FROEHLI (CCPB), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. François HEYMANN (CAC), M. Thierry SCHUBNEL (CCPB), M. Patrick CLUR (CCPB), M. Jean-Marie HAUMESSER (CCPRB), M. Frédéric HELLICH (CCVM), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Mathieu THOMANN (CAC), M. Michel DEYBACH (CCVM), M. Jérôme BAUER (CAC), M. Laurent WINKENMULLER (CAC), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CAC), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. HELMLINGER Marie-Joseph (CCPRB), Mme Brigitte SCHULTZ-MAURER (CCPB).

Ont donné procuration : Monique Martin à Pierre Dischinger, Lucien Muller à Mireille Kuentzmann

Secrétaire de Séance : Heidi DEYBACH-BATO
Transmission à la Préfecture :

06 MARS 2015

Délibération n°6/2015
Territoire Contrat de Vie de Colmar, Fecht et Ried
2014-2019, 1^{ère} révision



Rapporteur : Monsieur le Président

Afin d'approfondir le volet économique du SCOT et notamment la partie concernant les zones d'activités, le syndicat mixte a décidé de lancer une étude permettant d'évaluer le potentiel des zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur sur les 60 communes du territoire, et de les qualifier en fonction d'une approche objective.

Le syndicat mixte a sollicité une aide départementale dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried qui formalise l'engagement du Département du Haut-Rhin dans son soutien des projets structurants s'inscrivant dans les axes de développement dudit territoire.

Ce contrat est conclu pour une durée de 6 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la 1^{ère} révision du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried, notre projet bénéficie d'une participation départementale.

L'engagement des crédits départementaux est subordonné à la présentation d'un dossier complet de demande de subvention avant le commencement de l'action.

Sur proposition de Monsieur le Président

Le comité syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Le Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried révisé 2014 - 2019

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit contrat révisé, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution

CHARGE

Monsieur le Président ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération



Le Président

Yves HEMEDINGER



Enjeu :	4. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local de Colmar, Fecht et Ried
Axe :	4.1 - Contribuer au développement économique territorial
Etape :	Révision 1

DESCRIPTION DU PROJET**Intitulé du projet :**

Approfondissement du volet économique du SCoT : analyse de la faisabilité des zones d'activités économiques

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Syndicat Mixte pour le SCoT Colmar-Rhin-Vosges

Localisation du projet :

Périmètre du SCoT

Description du projet :

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar Rhin Vosges, les élus souhaitent approfondir le volet économique du diagnostic du SCoT et notamment la chapitre concernant les zones d'activités. Pour ce faire, le Syndicat Mixte souhaite évaluer le potentiel des zones d'activités inscrites dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur dans les 60 communes du territoire et les qualifier en fonction d'une approche multicritère objective (environnement, patrimoine,...).

Aire géographique de rayonnement du projet :

Périmètre du SCoT

Public visé :

Elus du SCoT

Echéancier de réalisation du projet :

- ▶ date de démarrage des travaux : 2014
- ▶ date de fin des travaux : 2014
- ▶ date de demande de versement de la subvention : 2015

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	14 965 €	HT	Investissement
-------------------------------	-----------------	----	----------------

Participation départementale :	
▶ Base subventionnable retenue :	14 965 €
▶ Taux d'intervention :	30,0%
▶ Montant de la subvention :	4 490 €

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	montant	Taux
Maître d'ouvrage	10 475 €	70,0%
Département du Haut-Rhin	4 490 €	30,0%
TOTAL PROJET	HT 14 965 €	100,0%

EVALUATION

Objectif du projet :
<p>Approfondir les connaissances sur le territoire et servir d'outil d'aide à la décision pour tous les élus des 60 communes.</p>
Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :
Réalisation de la base de données des zones d'activités

REMARQUES

Remarques complémentaires :

Délibération n°7/2015 pour la création d'un poste permanent

**Nombre de voix POUR : 75
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0**

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 9 MARS 2015

Etaient présents : 73 membres

M. Richard BALTZINGER (CCPB), M. Jean-Michel DASSONVILLE (CCPB), M. Christian REBERT (CCPRB), M. David HERRSCHER (CCPRB), M. André DENEUVILLE (CCPB), M. Thierry SAUTIVET (CCPB), M. Claude GEBHARD (CCPB), M. Alain KUNEGEL (CCPB), M. Pierre ENGASSER (CCPB), Mme Sandra SCHUBNEL (CCPB), M. Alexandre GUYOT (CCPB), M. Anthony VOISIN (CCPRB), Mme Monique HANS (CCVM), M. Yves HEMEDINGER (CAC), M. Gilbert HAULER (CCPB), M. Paul BASS (CCPB), M. Jacques-Thierry MARANTIER (CCPB), M. Michel SCHOENENBERGER (CCPRB), Mme Isabelle FOLIQUET (CCPB), Mme Caroline BRUN (CCPB), M. Gilbert MEYER (CCVM), M. Martin KLIPFEL (CCPRB), M. Etienne SIMLER (CCPRB), Mme Liliane OLRV (CCVM), M. André TINGEY (CCVM), M. Dominique SCHMITT (CCPB), M. Bernard KOCH (CCPB), M. Fabien FURDERER (CCPB), M. Bernard FLORENCE (CCVM), M. Bernard GERBER (CCPRB), M. Grégory OHLMANN (CCPRB), M. Philippe ROGALA (CAC), Mme Geneviève SUTTER (CAC), M. Christian KLINGER (CAC), Mme Michèle WALDVOGEL (CAC), M. Pierre FUCHS (CAC), Mme Claudine LENNER (CAC), Mme Marie- Madeleine JONAS (CCPB), Mme Sophie EDEL (CCPB), Mme Virginie LIGIBELL (CCPB), M. Francis KLEIN (CCVM), M. Bernard REINHEIMER (CCVM), Mme Denise BUHL (CCVM), M. René SPENLE (CCVM), M. DISCHINGER Pierre (CCVM), Mme Christelle LEHRY (CCPRB), M. Guy KURY (CCPB), Mme Joanne SIEBER (CCPB), M. Christophe HABLITZ (CAC), M. Jean BOXLER (CAC), M. Bernard DIRNINGER (CCPRB), M. Jean-Denis BAUMANN (CAC), M. Jean-Louis FEUERSTEIN (CCVM), M. Claude MEYER (CCVM), Mme Angélique MATZ (CCVM), Mme Heidi DEYBACH-BATO (CCVM), M. Jean-Marc SCHULLER (CAC), M. Jean-Marie BALDUF (CAC), Mme Delphine FUCHS (CCPB), M. Alain PARISOT (CCPB), Mme Fabienne THORR (CAC), M. Bernard ZEHLER (CAC), Mme Monique BOESCH (CCPB), Mme Mireille KUENTZMANN (CAC), M. Bernard SACQUEPEE (CCPRB), M. Joseph MEYER (CCPRB), M. Fernand AUER (CCPB), M. Julien BUEB (CCPB), M. Christophe KAUFFMANN (CCVM), M. Serge NICOLE (CAC), M. Denis ARNDT (CAC), M. Jean-Louis HERBAUT (CCPB), M. Frédéric SCHWARTZ (CCPB).

Etaient excusés : 15 membres dont 2 procurations

M. Christophe ROUX (CCPB), M. Gérard HUG (CCPB), M. Sébastien HEYBERGER (CCPB), Mme Hélène GUILLAUME (CCVM), Mme Christiane RODRIGUEZ (CCPB), M. Jean-Claude KLOEPFER (CAC), M. Philippe GANTZ (CCPB), Mme Monique MARTIN (CCVM), M. Jean-Paul SCHMITT (CCPB), M. Christian ZIMMERMANN (CCPB), M. Jean-Claude JAEGLI (CCPRB), M. Michel KLINGER (CCVM), Mme Catherine KELLER (CAC), M. Lucien MULLER (CAC), M. Gabriel BURGARD (CCVM).

Etaient absents : 32 membres

M. Jacques MULLER (CAC), Mme Pierre-Paul SCHNEIDER (CAC), M. Jean-Hugues PEYRE (CCPB), M. Evelyne STOECKLE (CCVM), M. Gilbert RUHLMANN (CCVM), M. Jean-Marc CORREGES (CCPB), M. Charles THOMAS (CCPB), M. Philippe MAS (CCPB), M. Alain FROEHLV (CCPB), Mme Elisabeth DIETRICH (CAC), M. Daniel THOMEN (CCVM), M. Norbert ROLL (CCVM), M. Jean-Jacques OBERLIN (CCVM), M. François HEYMANN (CAC), M. Thierry SCHUBNEL (CCPB), M. Patrick CLUR (CCPB), M. Jean-Marie HAUMESSER (CCPRB), M. Frédéric HELLICH (CCVM), M. Patrick ALTHUSSER (CCVM), M. Dominique NEFF (CCVM), M. Bernard ZINGLE (CCVM), M. Mathieu THOMANN (CAC), M. Michel DEYBACH (CCVM), M. Jérôme BAUER (CAC), M. Laurent WINKENMULLER (CAC), Mme Hélène BAUMERT (CCPRB), M. Christophe SCHMITT (CCVM), M. Norbert SCHICKEL (CCVM), M. Gilbert MEYER (CAC), M. Jean-Martin MEYER (CCVM), M. HELMLINGER Marie-Joseph (CCPRB), Mme Brigitte SCHULTZ-MAURER (CCPB).

Ont donné procuration : Monique Martin à Pierre Dischinger, Lucien Muller à Mireille Kuentzmann

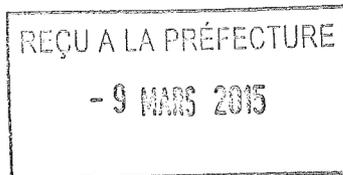
Délibération n°7/2015 pour la création d'un poste permanent

Rapporteur : Monsieur le Président

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le budget du syndicat mixte ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

Sur proposition de Monsieur le Président

**Le comité syndical
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents**



DECIDE

La création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2015
Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

MOTIVE

La création de ce poste en raison de la technicité et complexité des dossiers à traiter dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges et des études à mener dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale approuvé.

PRECISE

Que les crédits nécessaires sont prévus au budget du Syndicat Mixte

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Président

Yves HEMEDINGER



Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Préfet
- **pour information** au Président du Comité technique paritaire du Centre de gestion.